


Édito

Il y a urgence

Sommaire


Page  Actu éco

2 & 3 Une nouvelle approche statistique de l'entreprise

Production industrielle : toujours 10 % en deçà de 2007

Les immigrés représentent moins de 9 % des habitants de la France

Un déficit commercial français creusé par l'optimisation fiscale


Page  Pôle économique

4 & 5 Cycle éco 2015
Cycle éco 2016


Stage « Prise de mandat » des administrateurs salariés, une évaluation positive

Contribution à l'initiative de l'UD 21

Groupe de travail « administrateurs salariés CGT »

Page  À voir

6 Les suffragettes

 À lire

Les finances au coeur des enjeux environnementaux,

Repères statistiques

Ajouter les peurs aux peurs. L'extrême droite sait s'en servir pour distiller son venin nationaliste et xénophobe.

Le Front national, avec la préférence nationale, divise le monde du travail en désignant l'autre, l'étranger, le privé d'emploi, comme les responsables de la crise. Son programme faussement social fait la part belle au patronat et à la finance. Disant condamner l'austérité, il ne propose que des restrictions budgétaires, notamment s'agissant des solidarités...

L'extrême droite progresse chez les jeunes et les salariés. La désespérance sociale en est le terreau. La stratégie patronale et les politiques menées par les gouvernements successifs n'ont toutes eu de cesse que d'aggraver le chômage, d'accroître les disparités, de développer la précarité et la pauvreté laissant de côté un nombre croissant de salariés, de retraités et de jeunes ; de casser toujours davantage les services publics. Les alternances ne se sont aucunement traduites par des alternatives. L'austérité a été renforcée dans le pays comme partout en Europe. Les reniements ont conduit une grande partie des citoyens à délaisser le chemin des urnes.

Pour toute écoute, le gouvernement refuse un coup de pouce au Smic. Les 1,7 millions de salariés qui en relèvent, toucheront au mieux un salaire mensuel de 1143 €. Au mieux, car nombre de salariés, des femmes en majorité, qui n'ont d'autres choix que d'occuper des postes à temps partiel n'auront de plus que quelques centimes d'euros. C'est-à-dire un montant sous le seuil de pauvreté, au motif fallacieux de la compétitivité française, alors que l'essentiel des emplois au Smic concerne les secteurs non soumis à la concurrence mondiale que sont le commerce, le tourisme ou encore la dépendance.

Sortir de la crise, combattre les idées racistes et xénophobes, appellent d'autres choix. Augmenter les salaires, réduire le temps de travail à 32 heures sont les réponses à l'urgence sociale pour faire reculer le chômage et la précarité, tout en relançant l'activité. C'est aussi le moyen de financer la protection sociale...

En 2016, avec les salariés, exigeons les avec force !

Fabrice ANGEI
Membre du Bureau Confédéral

Une nouvelle approche statistique de l'entreprise

Dans un ouvrage récent – *Les entreprises en France*, Insee référence, octobre 2015 –, l'Insee présente un nouveau profilage des entreprises.

Dans le traitement statistique, l'entreprise a longtemps été seulement considérée comme l'« unité légale ». Selon l'Insee, la définition établie par la loi dite de « modernisation économique » a permis d'améliorer la vision du tissu productif. Cette loi introduit quatre catégories d'entreprises : les microentreprises, les PME, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises. Selon l'Insee, avec cette définition, le tissu productif se révèle bien plus concentré. La perception du poids de chaque secteur est également modifiée. Ainsi, les entreprises industrielles ont fréquemment constitué des filiales dédiées aux fonctions commerciales. Elles détiennent de même une grande partie de leurs actifs *via* des sociétés *holdings* ou immobilières, classées dans le secteur tertiaire. Dans l'industrie, passer d'une approche « unités légales » à une approche « entreprises » fait plus que doubler le total de bilan. Ceci donne une vision plus réaliste des performances, l'ensemble des moyens engagés comme des résultats obtenus étant désormais pris en compte. Avec cette approche, le taux d'exportation de l'industrie manufacturière augmente de quatre points, la productivité du travail est revue à la hausse, et le taux de marge progresse.

Un tissu productif dual

La nouvelle définition met en évidence un dualisme du tissu productif. Sur l'ensemble des secteurs marchands non agricoles et non financiers, la France comptait en 2011 environ 3 millions d'entreprises. Parmi celles-ci, 95 % étaient des microentreprises. Elles employaient 2,5 millions de salariés, soit seulement 20 % du total, réalisaient 16 % du

chiffre d'affaires et 21 % de la valeur ajoutée. À l'opposé, 222 grandes entreprises employaient 3,1 millions de salariés, soit 25 % du total, réalisaient 31 % du chiffre d'affaires et 30 % de la valeur ajoutée. Au milieu se situent 136 000 PME et 4 900 ETI qui employaient respectivement 29 et 26 % des salariés. Elles réalisaient respectivement 22 et 31 % du chiffre d'affaires, 26 et 23 % de la valeur ajoutée.

La nouvelle définition renforce le poids de l'industrie et de la construction

La nouvelle définition modifie aussi la répartition en termes de secteurs d'activité. Les entreprises industrielles ou de construction constituées en groupe comprennent de nombreuses sociétés dans leur cœur de métier. Cependant, elles ont aussi souvent créé des sociétés distinctes ayant une activité principale pour effectuer leurs fonctions commerciales en France ou à l'exportation, de même que leurs fonctions supports (*holding*, siège social, transport, immobilier, recherche...).

Ainsi, le passage d'une approche « unités légales » à une approche « entreprises » accroît le poids du secteur industriel dans l'économie en termes de main-d'œuvre. Ce recentrage sur l'industrie est encore plus visible pour certains agrégats, comme l'actif net, qui sont particulièrement touchés par la filialisation des groupes. En effet, la plupart des groupes ont des sociétés classées dans les activités spécialisées, scientifiques ou techniques ou dans les services administratifs et de soutien. Dans l'industrie, le changement d'approche fait plus que doubler le total du bilan. De la même manière, de nombreux groupes industriels localisent leurs exportations dans des filiales commerciales dédiées. Ainsi, les unités légales industrielles réalisent

54 % du chiffre d'affaires à l'exportation, contre 64 % pour les entreprises industrielles.

Une vision plus réaliste des performances des entreprises

L'intégration de l'ensemble de leurs unités légales au sein des entreprises constituées en groupe conduit également à une vision plus réaliste des performances économiques, puisque c'est bien l'ensemble des sociétés concourant au fonctionnement de l'entreprise qui est désormais pris en compte.

Avec l'approche « entreprises », tous les moyens productifs des sociétés *holdings* ou immobilières sont réalloués aux entreprises des autres secteurs qui les détiennent. Dans l'industrie manufacturière, le total de bilan par salarié passe ainsi de 270 000 € en unité légale à 750 000 € en entreprise. Engageant davantage de moyens, les entreprises manufacturières ont une plus forte productivité du travail que les unités légales correspondantes. Au sein des entreprises manufacturières, les filiales tertiaires ont, dans leur ensemble, une valeur ajoutée et une marge plus élevées que les sociétés industrielles. Ainsi, en passant des unités légales aux entreprises, le taux de valeur ajoutée de l'industrie manufacturière (valeur ajoutée/chiffre d'affaires) passe de 24 à 26 %, et le taux de marge (excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée) de 21 à 22 %. Les entreprises constituées en groupe commercialisent en outre une partie de leur production *via* des sociétés commerciales. Dans la plupart des secteurs, ces filiales commerciales jouent un grand rôle dans les exportations.

Nasser Mansouri-Guilani
à partir de l'Insee

Production industrielle : toujours 10 % en deçà de 2007

D'après l'Insee (« L'industrie manufacturière : léger redressement de la production en 2014 », *Insee Focus*, n° 39, octobre 2015), en 2014, la production de l'industrie manufacturière a légèrement progressé (+0,3 %), mais cette progression ne compense pas le recul enregistré en 2013 (-0,5 %).

Au total, en 2014, la production manufacturière reste 10,2 % en deçà du niveau atteint en 2007, avant la crise économique et financière.

Pis encore, l'emploi industriel ne cesse de diminuer. En 2014, l'emploi dans l'industrie manufacturière reste 26 % en deçà du

niveau atteint en 2000. La chute est de 15 % par rapport à 2007.

nmg

Les immigrés représentent moins de 9 % des habitants de la France

Selon l'Insee (« Populations française, étrangère et immigrée en France depuis 2006 », *Insee Focus*, n° 38, octobre 2015), en 2014, la France compte 65,8 millions d'habitants (hors Mayotte). Sur ce total, 11,6% sont nés à l'étranger (attention : les personnes nées à l'étranger ne sont pas nécessairement étrangères ou immigrées) ; 8,9 % sont immigrés (attention : un immigré n'est pas nécessaire-

ment un étranger ; il peut avoir acquis la nationalité française) ; 6,4 % sont de nationalité étrangère.

De 2006 à 2013, l'ensemble de la population résidant en France a augmenté de 2,6 millions de personnes et celle de nationalité française de 2,1 millions. Les immigrés, qui ne sont donc pas tous de nationalité étrangère,

comptent 700 000 personnes supplémentaires. Leur part dans la population a augmenté de 0,8 point entre 2006 et 2014.

Ces chiffres infirment la propagande démagogique alimentée par le Front national et les autres tendances populistes.

nmg

Un déficit commercial français creusé par l'optimisation fiscale

Pour réduire leur impôt, les firmes multinationales utilisent plusieurs techniques – non forcément illégales. L'une d'elles consiste à manipuler les « prix de transfert » – ou prix de cession interne – soit les prix auxquels les sociétés d'un même groupe, mais situées dans différents pays, s'échangent biens et services. Par exemple, une entreprise française va acheter à sa filiale étrangère, située dans un pays à faible taux d'imposition, une marchandise à un prix supérieur au prix habituellement pratiqué par cette filiale sur son marché national. Ce faisant, elle va artificiellement réduire son bénéfice et donc son impôt. Les bénéfices de la filiale sont eux gonflés... L'impôt total payé par le groupe est donc moindre.

Selon une étude récente publiée en anglais par la Banque de France (Vincent Vicard, « *Profit shifting through transfer pricing : evidence*

from French firm level trade data », Document de travail, n° 555, mai 2015), étude qui s'intéresse aux écarts de prix entre transactions intra-groupes et transactions entre entreprises indépendantes, cette technique d'« optimisation fiscale » aurait en 2008 permis aux multinationales implantées en France d'alléger leur impôt (impôt sur les sociétés) de 10 % en réduisant l'assiette de cet impôt de 8 milliards de dollars (5,7 milliards d'euros 2008).

La manipulation des prix de transfert aurait également réduit de façon artificielle la valeur des exportations françaises de 0,8 %, augmenté celle des importations de 0,5 %, et aggravé le déficit commercial de 9,6 %. Elle a ainsi apporté, indirectement, de l'eau au moulin de ceux qui imputent ce déficit à un « coût du travail » trop élevé...

Autre constat, depuis 2000, cette pratique a connu un succès grandissant car « le différentiel d'imposition entre la France et ses partenaires commerciaux a clairement augmenté (...) du fait d'une baisse [plus rapide] des taux étrangers d'imposition ». L'auteur souligne aussi qu'« au sein de l'Union européenne, les échanges commerciaux sont libres de droits de douane si bien que les firmes multinationales [françaises] sont davantage incitées à utiliser les prix de transfert pour transférer leurs profits ailleurs en Europe. De plus, les coûts des transactions sont inférieurs au sein de la Zone euro : les firmes ne sont confrontées à aucun coût ou risque en matière de taux de change ».

Fabrice Pruvost

Pôle économique **au service des organisations**

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Cycle éco 2015

La 3^e session du cycle éco s'est déroulée les 9 et 10 novembre pour le premier groupe et les 11 et 13 novembre pour le second. La participation fut très contrastée : peu de présents dans le premier (5, en dépit des relances faites par le pôle éco), complet pour le second (12).

Cette session fut l'occasion d'aborder deux thèmes : l'intervention de l'État dans l'économie et le financement de l'économie.

Dans son exposé, Denis Durant (Pôle économique) a expliqué ce qu'était le financement de l'économie, a donné un aperçu de la façon dont l'économie française est financée. Il a ensuite démontré comment l'économie était placée sous la domination des marchés financiers, a montré la différence entre le marché financier et les banques et le rôle de chacun. Il s'est attaché à ouvrir des perspectives, basées sur un pôle financier public, doté d'une gestion démocratique. Pour le 1^{er} groupe, après l'exposé de Denis le matin, Jean Louis Corvaisier (Fédération des Finances) a développé notre revendication d'un pôle financier public, outil d'un financement d'un autre type de croissance au service du plein emploi solidaire et du développement humain durable.

Le lendemain en coopération avec Marie-Laurence Bertrand (membre de la CEC), Didier Lassauzay (pôle économique) nous a parlé de l'intervention de l'État dans l'économie.

Il a évoqué l'histoire du concept d'État, précisé quelques notions comme Puissance publique, Intervention publique, Politique publique, Service public. Furent développées aussi la réforme territoriale et celle de l'État.

Puis Didier a ouvert des perspectives en développant l'approche de la CGT sur l'intervention publique basée sur une organisation

toujours plus démocratique, pour que les Services Publics soit la clé du développement humain durable, comme outil de la transformation sociale et écologique.

L'après-midi, Alexandre Derigny (Fédération des Finances) nous a parlé du financement des politiques publiques. Il a replacé l'impôt dans ce contexte. Il faut partir des besoins et chercher ensuite les moyens de les financer et non pas partir d'une somme d'argent et voir ce qu'on peut faire avec. Alexandre a développé ce qu'est le Budget de l'État, a détaillé le système fiscal, pour aller sur des propositions de plus de justice fiscale. Cela a permis d'aborder les questions :

- du déficit budgétaire, de ses raisons liées à des choix politiques, de la différence entre les impôts progressifs / impôts proportionnels et leur implication en termes de justice fiscale ;
- des mesures à prendre pour rétablir un système fiscal juste prenant en compte la situation de chacun.

Les participants-es ont, semble-t-il, été satisfaits par la session et ce qu'elle a apporté. Cependant il convient de réfléchir pour l'avenir à l'assiduité des camarades lors de ces sessions. En effet, des intervenants de haut niveau sont sollicités, ils font l'effort de venir, il serait bien, ne serait-ce que par respect pour eux, qu'ils puissent intervenir dans les meilleures conditions. C'est l'appel lancé aux participants qui s'inscriront pour le cycle 2016.

JFS / DL

Cycle éco 2016

- **21/22 juin 2016**
- **28/29 septembre 2016**
- **23/24 novembre 2016**

**DÈS MAINTENANT RÉSERVER CES DATES ET INSCRIVEZ-VOUS
auprès de s.mirouse@cgt.fr**

Stage « **Prise de mandat** » des administrateurs salariés, une évaluation positive

Le groupe de travail « Administrateurs salariés » animé par le Pôle économique de la CGT a organisé une formation « Prise de mandat » destinée aux administratrices et administrateurs salariés. Il a réuni huit stagiaires du 2 au 4 novembre 2015 au Centre de formation Benoît Frachon (Courcelles). Les thèmes étudiés et dis-

cutés ont été : l'historique de la représentation des salariés dans les organes de décision des entreprises ; les prérogatives des administrateurs et la cadre juridique de leur activité ; le rôle des administrateurs salariés dans les débats des conseils d'administration sur la stratégie des groupes, ainsi que les outils d'analyse des

comptes des entreprises. L'évaluation du stage faite par les participants a été très positive. Cette formation leur a permis de confronter leurs expériences sur les opportunités et les difficultés à être porteurs d'alternatives aux stratégies de leur entreprise, alternatives qui soient conformes à l'intérêt des salariés et des autres parties prenantes.

Le cadre juridique dans lequel s'exerce l'activité des administrateurs salariés, qui a été profondément modifié durant la période récente (loi dite de « sécurisation de l'emploi », loi Rebsamen, loi

Macron, ordonnances et décret d'août 2014...), leur donne peu de moyens de contraindre les directions d'entreprise. Le stage souligne l'importance de la complémentarité des interventions entre CA, CCE, CEE au service d'une stratégie syndicale et donc la nécessité d'un lien étroit entre les administrateurs salariés, leur syndicat et leur fédération.

La prochaine session aura lieu en décembre 2016.

Etienne Wallaert

Contribution à l'initiative de l'UD 21

Dans le cadre de la célébration des 120 ans de la création de la CGT, l'union départementale de Côte-d'Or a organisé le 26 septembre une initiative qui mêlait expositions, débats et concerts.

Dans ce cadre, le pôle économique a été sollicité pour intervenir sur le thème « salaire et la répartition des richesses. » Ce fut l'occasion, avec des camarades venus de l'ensemble du département, d'échanger sur le salaire comme élément fondamental de la vie économique et sociale, l'importance des luttes sociales dans la fixation de celui-ci, la nature et le rôle des cotisations sociales, l'évolution de la répartition des richesses au détriment des salariés. La discussion a mis en évidence que ce n'est pas le salaire qui est un coût car il crée la richesse mais le capital parce qu'il ne génère aucune richesse et stérilise de l'argent au détriment de la réponse aux besoins sociaux.

Après ce constat, le débat a mis en évidence que le moyen de sortir de la crise est d'augmenter les salaires pour une meilleure

répartition des richesses, pour répondre aux besoins, et pour la justice sociale. Cette augmentation nécessaire a une double légitimité : elle est juste socialement, et efficace économiquement.

Le témoignage des camarades du commerce ou de l'industrie était à ce titre fort sur la réalité du vécu quotidien.

Si le travail de la confédération sur le coût du capital a été salué, des intervenants ont souligné que pour le rendre plus palpable aux yeux des salariés, il était nécessaire de le porter entreprise par entreprise. Dans ce cadre, certains camarades sont demandeurs d'aide.

Cette journée fut riche d'enseignements. Ce croisement entre travail confédéral et travail de proximité a permis d'enrichir la réflexion de tous.

Jean-François Soury

Groupe de travail « administrateurs salariés CGT »

Le 8 décembre 2015 s'est tenue la réunion du groupe de travail des Administrateurs Salariés CGT. Les points abordés ont été :

- un exposé de Mickaël Wicke (membre de la direction de la fédération des Finances CGT) sur l'évasion fiscale, détaillant les diverses techniques utilisées par les groupes (notamment les paradis fiscaux), les montants en jeu, la réalité de la lutte contre l'évasion et les propositions de la CGT. La fédération des Finances s'est déclarée prête à aider les administrateurs à porter ce sujet devant le CA de leur entreprise ;
- un débat sur la rémunération des dirigeants à partir d'un projet de texte préparé par deux membres du groupe. Ce thème, sur lequel les administrateurs doivent voter dans leur Conseil, sera finalisé en 2016 ;
- le point sur les formations organisées par le groupe de travail :
 - formation de prise de mandat pour les administrateurs au début de leur fonction, tenue à Courcelles les 2, 3 et 4 novembre,
 - formation approfondie sur les critères de gestion organisée en 2016 avec l'Institut du travail de Bourg la Reine,

- un bilan de l'activité du groupe en 2015 ;
- l'élaboration du calendrier et du programme de travail 2016 du groupe. Les thèmes retenus comprennent, outre la rémunération des dirigeants :
 - la stratégie industrielle et actionnariale de l'État dans les entreprises où il est actionnaire; le rôle de l'Agence de participation de l'État (APE),
 - le cadre juridique du fonctionnement des CA,
 - les multinationales,
 - un bilan de la loi Rebsamen et de la loi dite de sécurisation de l'emploi,
 - une présentation par la FNME d'outils sur le « coût du capital » (film + fichier Excel) et les principes de l'accord Social Européen en cours de négociation à Engie.

EW

À voir

Les suffragettes, réalisatrice Sarah Gavron

Au moment où la moitié des Français rechigne les bureaux de vote, au moment où presque deux jeunes sur trois s'abstiennent de voter, le film de la cinéaste anglaise Sarah Gavron tombe au point nommé.



Le film retrace la lutte des femmes anglaises au début du XX^e siècle pour obtenir le droit de vote. Il illustre clairement l'injustice faite aux femmes et leur souffrance aussi bien sur le lieu de travail qu'au foyer, dans une société où la femme n'a même pas le droit de décider de l'usage qu'elle souhaite faire de son propre salaire.

L'indifférence des responsables politiques et la violence patronale ont conduit à une radicalisation de ce mouvement qui était au départ pacifique.

Certes, la violence du mouvement des suffragettes est inadmissible ; certes, certains historiens ont reproché à ce mouvement sa distance avec le mouvement ouvrier. Mais au-delà de ses défauts, le mouvement des suffragettes est porteur d'un message important mis en exergue par ce film : le droit de vote est un droit fondamental pour tous les citoyens ; droit qu'il faut valoriser comme une modalité principale de l'expression démocratique.

nmg

À lire

Les finances au coeur des enjeux environnementaux,
fédération des Finances CGT



Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
 - ensemble : 1 772 €
 - femmes : 1 619 €
 - hommes : 1 882 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19% en équivalent temps plein (F : 1 934 € ; H : 2 389 €). 27% en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel brut** : 1 466,62 € (9,67 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 306 € en 2013 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 524,16 € pour une personne seule, 786,24 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 802 200 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi salarié** : 22 834 100 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 871 600 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 837 700 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 642 300 (France métropolitaine, en 2014)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 132 Mds € en 2014
- > **Consommation des ménages** : 1 139 Mds € en 2014
- > **Investissement des entreprises** : 248 Mds € en 2014
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 179 Mds € en 2014
- > **Budget de l'État** (révisé 2015) : 366,3 Mds € en 2015 dont charge de la dette : 42,3 Mds € (prévision d'exécution fin 2015, LFR 2015)
- > **Recettes de l'État** (révisé 2015) : 292,3 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 69,6 Mds € en 2015
 - **Impôt sur les sociétés** : 33,5 Mds € en 2015
 - **TVA** : 141,5 Mds € en 2015
- > **Exportations** : 436,2 Mds € en 2014
- > **Importations** : 493,8 Mds € en 2014
- > **Solde du commerce extérieur** : - 57,6 Mds €